

Frais de fourniture des reproductions

Ces tarifs tiennent compte de la législation sur les tarifs de reproduction des documents administratifs (au titre de la loi du 17 juillet 1978 modifiée par la loi du 12 avril 2000 et ses décrets d'application).

Type de reproduction	Tarif (en euros) par page ou vue	
	NB	Couleur
Photocopie ou impression A4	0,10	1
Photocopie ou impression A3	0,20	2
Photocopie ou impression grand format (supérieur au format A3)	5	
Numérisation de documents non nativement numériques	0,15	1

Format de livraison des documents numériques (mode de remise à définir avec les Archives régionales selon les contraintes techniques de la demande)	Tarif (en euros)
Fourniture et gravage d'un cédérom (dont : organisation et nommage des fichiers)	2,75 par support gravé
Transfert sur clé USB fournie par le demandeur (ou support amovible compatible avec le matériel informatique du service)	Gratuit
Envoi par courriel - d'un document nativement numérique conservé aux Archives régionales - d'un document numérisé (si inférieur à 1 Mo)	Gratuit ¹ <i>Dans la limite des capacités des serveurs du Conseil régional</i>

Certification conforme des reproductions de documents

Visa de conformité des copies, reproductions et extraits des documents conservés².

- La page : 3 €

¹ L'accès aux documents administratifs peut s'exercer, dans la limite des possibilités techniques de l'administration, par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme numérique (art. 4, loi du 17 juillet 1978).

² Code du patrimoine, art. 213-1 à 10. Visas délivrés exclusivement pour des motifs administratifs, judiciaires ou pour établir la preuve d'un droit. Il appartient au demandeur de justifier le motif de sa demande.

Tarifs de réutilisation (« redevances »)

Type de réutilisation :	Tarif par vue (en euros)	Autre
Publication papier (ouvrage, périodique, mémoire d'études universitaires) <u>au-dessous</u> de 2000 exemplaires	Gratuit	Remise d'un exemplaire
Publication papier (ouvrage, périodique) <u>au-dessus</u> de 2000 exemplaires	30	
Panneau d'exposition	30	
Produit publicitaire ou commercial (quel que soit le support)	30	
Film ou produit audiovisuel	30	
Édition électronique	30	
Télédiffusion d'un film publicitaire	30	
Exposition commerciale	30	Fourniture d'un accès gratuit
Diffusion sur Internet	30	